

M. ANDERSON: Cela correspond-il aux chiffres de 1923-24?

L'honorable M. BELAND: Oui, d'assez près.

M. ANDERSON: Je crois qu'il y a une différence.

L'hon. M. BELAND: Nous avons un budget supplémentaire, cette année-là, ce qui explique probablement la différence. L'honorable député parle du budget principal.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les crédits de l'an dernier sont devant nous.

L'hon. M. BELAND: Je parle de l'exercice 1923-1924. C'est ce que j'ai devant moi. Mais ces chiffres sont à peu près les mêmes chaque année. Voyons maintenant un autre aspect de la question. En sus de ce montant payé en argent aux soldats ou à leurs familles, on paie une grosse somme d'argent pour services rendus aux soldats. Par exemple, voici l'article concernant l'assistance médicale aux soldats qui ont à subir une opération ou qui ont besoin de traitements médicaux. Je le demande à tous les honorables députés de cette Chambre. En toute sincérité, est-ce que l'argent dépensé pour soigner un soldat dans un hôpital n'est pas équivalent à l'argent qui lui est payé directement? C'est pour un service qui profite aux soldats, et si vous donniez cet argent à ce soldat lui-même, il l'emploierait exactement au même usage. Les services des infirmières qui soignent nos soldats ne doivent-ils pas être considérés équivalents à un paiement direct? Si nous donnions cet argent aux soldats, ces derniers auraient à payer pour les services des infirmières. J'irai plus loin. L'argent payé aux experts, aux ouvriers expérimentés, pour faire des membres artificiels aux milliers d'amputés que nous avons en Canada n'est-il pas équivalent à de l'argent qui serait payé aux soldats eux-mêmes. Si nous fournissions l'argent aux amputés, que feraient-ils, sinon se procurer des membres artificiels? Je donne ces exemples. Nous employons dans ce département un grand nombre de médecins canadiens. J'ai les chiffres ici et je les donnerai plus tard. Ces hommes ne sont pas employés pour fins d'administration, sauf à de rares exceptions, mais ils sont employés dans le but de rendre des services aux soldats, et c'est tout comme si nous remettions cet argent aux soldats eux-mêmes. Quel est le montant servant à ces fins? Il est de \$5,648,118.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Sous quel chapitre des crédits trouve-t-on cela?

L'hon. M. BELAND: Soins aux patients, par exemple, compensation pour la responsa-

bilité des patrons, rééducation professionnelle, transport des soldats aveugles, emplois abrités et ainsi de suite. Maintenant, quelle somme va-t-on dépenser pour les fins d'administration? Je désire faire un exposé général du coût de l'administration. En premier lieu, il y a les salaires de l'administration générale, \$1,806,358. Je reconnais que c'est un montant considérable, mais qui n'est pas du tout disproportionné au travail administratif requis.

Puis, sous le titre de "général", nous avons:

Téléphones, télégrammes et frais postaux.. . .	\$51,689
Transport et voyages du personnel.. . . .	53,760
Papeterie, impression et fournitures de bureaux.	66,164
Loyer, taxes, assurances et cautionnements..	8,333
Lumière, chauffage, énergie électrique et aque-	
duc.. . . .	11,884
Entretien et réparations.. . . .	4,000
Fournitures d'automobiles et dépenses.. . . .	15,454
Transport et messageries.. . . .	6,577
Annonces et publicité.. . . .	1,918
Fournitures diverses et dépenses.. . . .	31,331

Ce qui fait un total de \$250,491. Puis nous avons:

Administration médicale—

Appointments—

Services médicaux.. . . .	\$337,976
Services dentaires.. . . .	10,971
Gratifications provisoires.. . . .	21,653

Cela fait un total de \$368,201.

Il y a encore, sous le titre de "général", en rapport avec l'administration médicale, les articles suivants:

Téléphones, télégrammes et timbres-poste.. . .	\$10,440
Transport et voyages du personnel.. . . .	28,042
Papeterie, impression et fournitures de bureaux	15,828
Dépenses d'automobile.. . . .	3,492
Fournitures diverses et dépenses.. . . .	2,137

Ce qui fait un total de \$59,941, soit une somme globale de \$2,485,645, équivalant à un peu moins de 5 p. 100 du montant géré par ce département.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Considérez le crédit n° 284, et vous verrez que, sous la rubrique des traitements, se trouvent l'administration, les assurances et l'éducation, les hôpitaux et les cliniques, ce qui fait un montant total de \$3,100,000. L'an dernier, il était de beaucoup plus considérable. On les met tous ici comme salaires.

L'hon. M. BELAND: Je partage l'avis de mon honorable ami, mais j'ai tâché de faire comprendre que dans le chapitre des traitements sont compris les salaires des fonctionnaires dont j'ai parlé, tous les médecins des hôpitaux, tous les médecins qui font, en dehors des hôpitaux, l'examen des pensionnaires dans toutes les parties du Canada, probablement de 30,000 pensionnaires invalides que l'on examine, par ordre de la commission, tous les six mois. Ensuite, viennent les infirmières, le personnel des hôpitaux, les ordonnances et ainsi de suite. C'est pourquoi je dis que l'ho-